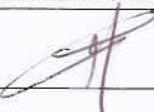
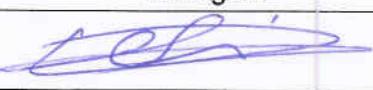


<b>AADCSA</b> <b>20, Avenue Meunier</b> <b>03000 MOULINS</b>	<b>PROTOCOLE</b> <b>Conduite à tenir quand une personne ne répond pas à son domicile</b> <b>Service AAD et SSIAD</b>
--	--

Version du document	Nature de la modification	Date
1	Création	18 février 2014

	REDACTION	APPROBATION
Nom	Claude METENIER	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Délégué
Visa		

## 1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment le personnel travaillant auprès des usagers (aides à domicile, aides-soignants) doit agir quand une personne ne répond pas à son domicile.

## 2 - RESPONSABILITES

Les responsables de secteur et les infirmiers coordinateurs sont responsables de l'application de ce protocole respectivement par les aides à domicile et les aides-soignants.

## 3 - DESTINATAIRES

Tout le personnel d'encadrement et d'intervention des services d'aide et de soins à domicile (responsables de secteur, infirmiers coordinateurs, aides à domicile, aides-soignants).

## 4 – CONDUITE A TENIR LORSQUE LA PERSONNE NE REOND PAS A VOTRE ARRIVEE

- La personne est seule
  - Ne pas paniquer
  - Vérifier que la personne ne s'est pas absenteé momentanément :
    - ✓ Auprès des voisins les plus proches
  - Téléphoner à la responsable hiérarchique qui :
    - ✓ Contactera la famille ou le responsable légal
    - ✓ Contactera le médecin pour s'assurer que la personne n'est pas hospitalisée
    - ✓ Préviendra les pompiers pour ouvrir la porte et voir si la personne est à son domicile et son état de santé

<b>AADCSA</b> <b>20, Avenue Meunier</b> <b>03000 MOULINS</b>	<b>PROTOCOLE</b> <b>Conduite à tenir quand une personne ne répond pas à son domicile</b> <b>Service AAD et SSIAD</b>
--	--

## 5- CONDUITE A TENIR QUAND LA PERSONNE REPOND MAIS NE PEUT PAS OUVRIR SA PORTE (chute, malaise,.....)

- L'aide à domicile ou l'aide soignante peut entrer dans le domicile elle :
  - ✓ avertit les secours (composer le 15)
  - ✓ prévient son responsable hiérarchique qui prévient la famille
  - ✓ attend les secours
  - ✓ note sur le diagramme de soins (SSIAD) ou le cahier de liaison (SAAD) ce qui a été fait
- L'aide à domicile ou l'aide soignante ne peut pas entrer dans le domicile elle :
  - ✓ avertit les pompiers (composer le 18)
  - ✓ prévient son responsable hiérarchique qui prévient la famille
  - ✓ attend les secours
  - ✓ note sur le diagramme de soins (SSIAD) ou le cahier de liaison (SAAD) ce qui a été fait
- Noter sur le diagramme de soins (SSIAD) ou le cahier de liaison (SAAD) ce qui a été fait.

**NB :** si la personne est hospitalisée ne pas oublier, au départ, de récupérer le dossier de soins (SSIAD) et/ou les documents de liaison appartenant au service.